

5. Question de Madame Barbara TRACHTE, conseillère communale, du 24 avril 2014 -- Vraag van Mevrouw Barbara TRACHTE, gemeenteraadslid, van 24 april 2014.

Les nombreux accidents au croisement formé par les rues Artan, Clays et Bossert.

Il y a quelques semaines, vous m'annonciez la pose de dispositifs préventifs permettant de contrôler la vitesse avenue Clays.

Le croisement des avenues Clays, Artan et Bossaert est en effet régulièrement le théâtre d'accidents, de gravité plus ou moins importante, en raison notamment de la vitesse des voitures qui ne ralentissent pas à l'approche de ce carrefour. Ce jeudi 24 avril encore vers 17h30, un accident impliquant une voiture et un taxi a eu lieu à cet endroit.

Si je me félicite de réaménagement de ce carrefour, réaménagement qui a élargi les trottoirs, permis l'installation d'une station villo, et facilité les traversées pour les piétons, je ne peux que m'inquiéter du nombre d'accidents qui se produisent à cet endroit. Je m'inquiète d'autant plus que, les beaux jours venants et, en présence d'arrêts du bus 61, des piétons sont fréquemment présents sur les trottoirs avoisinant ce carrefour.

Pourriez-vous dès lors m'indiquer quelles sont les conclusions que l'on peut tirer des contrôles de vitesse sur l'avenue Clays et les autres mesures ou aménagements que vous avez décidés pour sécuriser ce croisement et ralentir la vitesse à l'approche de ce carrefour?

Réponse : (6 mai 2014)

Faisant suite à votre question, je vous permets de vous envoyer ce courrier afin d'y répondre.

Le service Mobilité présente les données disponibles :

Avenue Clays, *côté paire* : Vitesse Moyenne : 34 km/h
Vitesse Maximum : 107 km/h
V 85: 42 km/h

Côté impair : Vitesse Moyenne : 34 km/h
Vitesse Maximum : 106 km/h
V 85 : 42 km/h

V85 = mesure utilisée par la police et qui ne tient pas compte des 15% de mesurages de vitesse extrêmes pour arriver à une image globale de la vitesse moyenne

En conclusion, il s'agit actuellement d'une zone où la vitesse maximale tolérée est de 50 km/h avec une perspective de passer en zone 30. Dans ce cas, une mesure de V 85 à 42 km/h est à considérer comme élevée. En vue de faire diminuer la vitesse, je proposerais, après concertation avec les services, de tester une pastille (coussin berlinois rond) qui serait placée au centre du carrefour. Par ailleurs, pour une meilleure clarté du carrefour, il conviendrait de vérifier la manière d'inciter les riverains à tailler leur haie de zone de recul, car certaines masquent la visibilité.